

2014/6159 - APPROBATION DE CONTRATS DE CESSION DE DROITS RELATIFS AUX ICONOGRAPHIES ET FILMS UTILISES DANS LA SCENOGRAPHIE DE L'EXPOSITION "LYON CENTRE DU MONDE ! L'EXPOSITION INTERNATIONALE URBAINE DE 1914" DES MUSEES GADAGNE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2013 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«De novembre 2013 à mai 2014, le musée d'histoire de Lyon présente une exposition dédiée à l'exposition internationale qui s'est déroulée à Lyon en 1914.

Une publication d'un catalogue accompagne cette manifestation. La réalisation de cet ouvrage a nécessité le rassemblement de nombreuses iconographies.

Afin de pouvoir exploiter ces iconographies, la Ville de Lyon/Musées Gadagne doit en acquérir les droits auprès de chaque titulaire, à titre payant ou gratuit.

Ces titulaires sont les suivants :

Pour les iconographies cédées à titre payant

- Musée des Beaux-Arts de Dijon ;
- Archives de la ville de Bruxelles ;
- Archives de la ville de Gand ;
- Musée de l'assistance publique hôpitaux de Paris.

Pour les iconographies cédées à titre gratuit

- Musée de l'hygiène de Dresde ;
- Mundaneum (Mons, Belgique) ;
- Institut Lumière ;
- Manufacture Prelle ;
- Fondation Berliet (Lyon) ;
- Editions Lyonnaises d'Art et d'Histoire (Corinne Poirieux) ;
- Chambre de commerce et d'industrie de Lyon ;
- Ecole Normale Supérieure de Lyon (Bibliothèque Diderot).

Le contrat type de cession de droits, joint au rapport, formalise les conditions dans lesquelles les titulaires cèdent à la Ville de Lyon/Musées Gadagne, à titre payant ou gracieux, les droits d'exploitation des iconographies présentées.

Par ailleurs, un film des archives Gaumont Pathé est présenté dans le cadre de l'exposition. Un contrat de cession de droits, joint au rapport, formalise les conditions dans lesquelles Pathé Gaumont cède à la Ville de Lyon à titre payant les droits d'exploitations de ce film.

Le montant total de ces cessions de droit est de 811, 92 € TTC.»

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle et notamment les articles L.122-2 et L122-3 ;

Vu lesdits contrats ;

Oùï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1. Le contrat type susvisé, établi entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et les titulaires des droits, concernant la cession de droits d'exploitation des iconographies, dans le cadre de l'exposition « Lyon centre du Monde ! L'Exposition internationale urbaine de 1914 », est approuvé.

2. Le contrat type susvisé, établi entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et Pathé Gaumont, concernant la cession de droits d'exploitation du film d'actualités, dans le cadre de l'exposition « Lyon centre du Monde ! L'Exposition internationale urbaine de 1914 », est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4. La dépense sera prélevée sur le budget 2014 des Musées Gadagne, programme EXPOGD, programme EXPO1914, nature 651, ligne de crédit 68114.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN